Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260618-01_06_2026-DE

CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

du jeudi 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 18 juin 2026 à 18H30, les membres de la Commission Administrative se sont réunis au lieu ordinaire à la Résidence du Leff sous la présidence de M. BOISSIERE Olivier, Président du CCAS.

Et après convocation en date du 02 juin 2026 faite au domicile.

Etaient présents : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Jacqueline BAUDRY, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Sophie GUENO, Géraldine LE LAY, Ginette LE CREURER, Isabelle GOURIOU, Maryse LE DU, Anne-Marie NEVOT, Marie-Hélène GICQUEL

Invité : Patrick SOLO, Maire délégué de PLOUAGAT

Absents excusés : Manon AUBIN (procuration donnée à Mme GOURIOU), Carole DUJARDIN-BASQUE (procuration donnée à Géraldine LE LAY), Christian BAUDET (procuration donnée à Sophie LE BONHOMME), Monique LORANT, Nicole BOUDET (procuration donnée à Anne Marie NEVOT), Patrick SOLO.

Secrétaire : Mme LE BONHOMME

01-06-2026 : CCAS CHATELAUDREN-PLOUAGAT : BUDGET CCAS –DM1 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

M. le président présente aux membres de la commission les éléments suivants :
Considérant les inscriptions budgétaires du chapitre 65, prévues initialement pour des aides à l'article 65134, il convient d'augmenter ce chapitre afin de considérer d'autres charges, et l'augmentation des aides.
Le renouvellement du certificat électronique, pour la signature des bordereaux, les cotisations Urssaf pour les membres bénévoles du CCAS, et le remboursement des frais d'obsèques 2025, pour un montant total de 1 730€ doivent être considérés sur ce chapitre, et impactent ainsi le budget octroyé initialement pour les aides et secours.

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante ;

Augmenter l'article 65134 « aides » de 700€.
Augmenter l'article 65818 « autres redevances pour concessions » de 500€.
Augmenter l'article 65888 « autres charges diverses » de 800€.

Et d'augmenter de 2 000€, la subvention communale inscrit au compte 74741

La décision modification est ainsi équilibrée :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260618-01_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Aides - autres charges de gestion courante

CCAS CHATELAUDREN-PLOUAGAT - CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DM n° 1 2026

INSEE null

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65134 : Aidec	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65816 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 74741 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total Général		2 000.00 €		2 000.00 €

Les membres du Conseil d'administration, après avoir délibéré, décident d'adopter à l'unanimité la proposition de décision modificative n°1 telle libellée ci-dessus.

Fait et délibéré à Châtelaudren- Plouagat, le 18 juin 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Olivier BOISSIERE

EHPAD CHATELAUDREN-PLOUAGAT
200 082 865 00029
Résidence du Leff
29 rue Général Leclerc 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
02 96 74 19 78
EHPAD Guy Maros
3 rue de Kernabat 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
02 96 74 15 80

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le

03 JUIL. 2026